





Bordereau de signature

DEC2017_0037



| Signataire | Date | Annotation |
|---|--|--|
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 23/03/2017 |  Visa |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 23/03/2017 |  Transmis |
| <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | |  Archivé |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-03-23) | |

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2017_ 0037

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/012 RELATIF A LA MISE EN PLACE ET A LA REALISATION D'UN STAGE BAFA FORMATION GENERALE EN EXTERNAT EN CONTINU - AVRIL 2017.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3° ,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 28 et 30-8° ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de proposer la formation BAFA à destination de jeunes retenus par le service jeunesse, et le besoin immédiat de réalisation d'un stage en externat en continu pour vingt jeunes maximum,

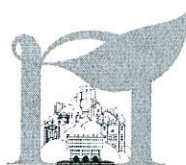
CONSIDERANT que l'offre afférente de la société AROEVEN de Créteil est jugée techniquement et financièrement avantageuse,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 10.03.27 « Formation BAFA (stage théorique et stage d'approfondissement) », et dont la valeur ne dépasse pas 25 000 Euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'association AROEVEN de Créteil, sise 5/7 rue Georges Enesco à Créteil (94000), représentée par Monsieur André KEMPF, agissant en sa qualité de Président, le marché public de services n°2017/012 relatif à la mise en place et à la réalisation d'un stage BAFA Formation générale en externat sur une durée de 8 jours en continu, du 01 au 08 avril 2017, de 9h00 à 18h00. Le coût s'élève à 250,00 € net par stagiaire (le groupe étant constitué de 15 à 20 stagiaires). Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

1/2



Suite de la décision N°2017_ **0037**
portant sur la conclusion du marché public n°2017/012.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 22 MARS 2017

Le Maire,



D. Vachez

Daniel Vachez.

Cadre réservé à l'AG

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 23 MARS 2017 |
| Affiché le | 23 MARS 2017 |
| Notifié le | |
| Publié le | 23 MARS 2017 |

